

Consultation publique

Sur la révision du SDAGE Loire-Bretagne 2022- 2028

Comment répondre au questionnaire

Modalités pratiques

Il est possible de donner son avis en répondant au questionnaire prévu à cet effet pour les particuliers soit :

- En ligne à vous connectant à l'adresse suivante : <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/donnez-son-avis---questionnaire.html>
Il suffit de copier cette adresse dans la barre de votre navigateur
- En répondant au questionnaire papier auprès d'Indre Nature
Les jours et heures prévus à cet effet par Indre Nature seront indiqués sur le site internet d'Indre Nature et la page Facebook

Répondre aux questions

Le questionnaire auquel les particuliers sont invités à répondre comprend 5 questions.

Question 1 : Cette question porte sur l'adaptation du projet aux enjeux (voir fiches précédentes). Le choix de la réponse est entre 4 possibilités : complètement, assez, peu, pas du tout.

L'avis d'Indre Nature :

Notre association considère que si les orientations du SDAGE sont globalement positives, les mesures proposées sont souvent insuffisantes et pas assez contraignantes.

⇒ Nous proposons de cocher la case « peu ».

Question 2 : Cette question porte sur l'adéquation des moyens proposés pour atteindre les objectifs du SDAGE. Le choix de la réponse est entre 4 possibilités : complètement, assez, peu, pas du tout.

L'avis d'Indre Nature :

Comme précédemment notre association considère que les moyens proposés sont très insuffisants. Il est notamment anormal que l'Etat pratique depuis 2014 une ponction sur les ressources financières des Agences de l'eau.

⇒ Nous proposons de cocher la case « peu ».

Question 3 : Cette question concerne le risque inondation et le plan correspondant le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) et son adaptation au contexte du changement climatique. Le choix de la réponse est entre 4 possibilités : complètement, assez, peu, pas du tout.

L'avis d'Indre Nature :

En ce qui concerne le département de l'Indre le risque d'inondation est assez bien pris en compte même si des efforts importants restent à faire notamment en matière de lutte contre l'imperméabilisation des sols en zone urbaine.

⇒ Nous proposons de cocher la case « **assez** ».

Question 4 : Cette question concerne l'articulation entre les différentes politiques publiques et l'intégration des enjeux relatifs à l'eau dans les autres politiques publiques. Le choix de la réponse est entre 2 possibilités (Oui/Non) avec une demande d'explicitation des politiques publiques concernées.

L'avis d'Indre Nature :

Bien évidemment plusieurs politiques publiques devraient être articulées avec la gestion de l'eau ce qui est loin d'être le cas, certaines étant même souvent en contradiction.

*En premier lieu la **politique agricole** est en lien direct avec la question de la qualité de l'eau. La politique agricole devrait être beaucoup plus incitative en faveur des systèmes de production économes en eau, et recourant le moins possible aux fertilisants azotés chimiques et aux pesticides. De même la préservation des infrastructures agroécologiques comme les haies et les arbres devrait être une priorité et leur destruction entraîner des pénalisations financières fortes.*

*Les politiques **d'aménagement du territoire et d'urbanisme**, comme les SCoT et les PLU, PLUI devraient intégrer plus fortement les enjeux de l'eau en protégeant plus fortement les zones humides et les prairies et réduisant l'artificialisation des sols. De même la protection des lits majeurs et zones d'expansion des crues devraient être absolument respectée dans les projets d'urbanisation.*

*Les politiques **énergétiques** devraient également intégrer la nécessité de préserver les cours d'eau de l'artificialisation au lieu de favoriser l'implantation de microcentrales hydroélectriques.*

Question 5 : Cette dernière question est ouverte et donne la possibilité de faire des suggestions.

L'avis d'Indre Nature :

Les suggestions complémentaires d'Indre Nature sont exposées dans les fiches 3 à 6 et sont à votre disposition pour être reprises si vous les partagez.

Détail important pour nous !

En fin de questionnaire n'oubliez pas de répondre à la question *Comment avez-vous été informé de cette consultation ?* En cochant la case « autre » en précisant par **INDRE NATURE.**